

ANNONCE TRANSMISE
AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - PROCÉDURE FORMALISÉE
DATE D'ÉMISSION : 06/12/2019 - 15:43

CONTENU DE VOTRE AVIS

NB : cet aperçu ne reflète que votre saisie.

Les organes de publication se réservent la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

AVIS DE MARCHÉ **SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR**

I.1) Nom et adresses : Musée du quai Branly - Jacques Chirac, 222, Rue de l'Université, F - 75007 Paris,
Tél : +33 156617000, courriel : Marches-publics@quaibranly.fr, Fax : +33 156617138
Code NUTS : FR101

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://marches.quaibranly.fr/>

Adresse du profil d'acheteur : <http://marches-publics.gouv.fr>

I.2) Procédure conjointe

I.3) Communication :

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse :
<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les point(s) de contact susmentionné(s).

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées : par voie électronique via :

[https://www.marches-](https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=509138&orgAcronyme=f5j)

[publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=509138&orgAcronyme=f5j](https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=509138&orgAcronyme=f5j)

I.4) Type de pouvoir adjudicateur : Organisme de droit public

I.5) Activité principale : Loisirs, culture et religion.

SECTION II : OBJET

II.1) Etendue du marché

II.1.1) Intitulé : Accord-cadre relatif à des prestations de recommandation stratégique, d'achat et de gestion des espaces publicitaires pour le compte du musée du quai Branly - Jacques Chirac

Numéro de référence :

2019-MQB-00214-AC-00-00

II.1.2) Code CPV principal : 79341100

II.1.3) Type de marché : Services.

II.1.4) Description succincte : Accord-cadre relatif à des prestations de recommandation stratégique, d'achat et de gestion des espaces publicitaires sur tous types de supports, entrant pour partie dans le champ de la « loi Sapin » pour le compte du musée du quai Branly - Jacques Chirac. Le présent accord-cadre est un accord-cadre non-alloté conclu à prix mixtes : une partie sur la base d'un prix global et forfaitaire, et pour partie sur la base de prix unitaires. L'accord-cadre est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum de 1 438 000 euro(s) HT sur toute la durée de l'accord-cadre, reconductions comprises.

II.1.5) Valeur totale estimée

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non.

II.2) Description

II.2.1) Intitulé**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) :**

79341100

II.2.3) Lieu d'exécution :

Code NUTS : FR101

Lieu principal d'exécution : Paris

II.2.4) Description des prestations : Accord-cadre relatif à des prestations de recommandation stratégique, d'achat et de gestion des espaces publicitaires sur tous types de supports, entrant pour partie dans le champ de la « loi Sapin » pour le compte du musée du quai Branly - Jacques Chirac

II.2.5) Critères d'attribution :

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

II.2.6) Valeur estimée**II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique :**

Durée en mois : 24

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui.

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : L'accord-cadre démarre à compter de sa date de notification, pour une durée initiale de douze (12) mois à compter de sa date de notification. Il pourra être reconduit une (1) fois pour la même durée par décision expresse de la personne publique notifiée au titulaire avec un préavis de trois (3) mois. Le titulaire ne pourra pas refuser la reconduction.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer**II.2.10) Variantes :**

Des variantes seront prises en considération : non.

II.2.11) Information sur les options :

Options : non.

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques**II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

II.2.14) Informations complémentaires**SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE****III.1) Conditions de participation****III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession****III.1.2) Capacité économique et financière****III.1.3) Capacité technique et professionnelle****III.1.5) Informations sur les marchés réservés****III.2) Conditions liées au marché****III.2.1) Information relative à la profession****III.2.2) Conditions particulières d'exécution****III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché****III.2.4) Marché éligible au MPS**

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non.

SECTION IV : PROCEDURES**IV.1) Description****IV.1.1) Type de procédure :** Ouverte**IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique :**

Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre avec un seul opérateur.

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue**IV.1.6) Enchère électronique****IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :**

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui.

IV.2) Renseignements d'ordre administratif**IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure**

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 08/01/2020 à 17 h 00

IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

Français.

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Durée en mois : 6 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres :

Date : 08 janvier 2020 à 17 h 30

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) Renouveaulement :

Il s'agit d'un marché renouvelable.

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : Le cas échéant, à l'expiration du présent accord-cadre et de ses reconductions.

VI.2) Informations sur les échanges électroniques

VI.3) Informations complémentaires :

Cet avis ne représente qu'un aperçu de l'accord-cadre. Le dossier de consultation est accessible intégralement à l'adresse: <https://www.marches-publics.gouv.fr>

LES OFFRES DOIVENT OBLIGATOIREMENT ETRE REMISES SOUS FORMAT DEMATERIALISE. LES OFFRES REMISES SOUS FORMAT PAPIER SERONT REJETEES CAR DECLAREES IRREGULIERES ET INSUSCEPTIBLES DE REGULARISATION.

QUESTIONS DES CANDIDATS SUR LE DOSSIER DE CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur pourra adresser des renseignements complémentaires aux entreprises au plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite de remise des offres. Les candidats souhaitant obtenir des renseignements complémentaires, peuvent le faire uniquement par écrit, sur la plate-forme des achats de l'Etat (<http://www.marches-publics.gouv.fr>) ou par courriel à l'adresse : marches-publics@quaibrantly.fr en s'adressant en temps utiles afin que la personne publique puisse répondre au plus tard six (6) jours avant la date limite de remise des offres.

MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

L'établissement public du musée du quai Branly- Jacques Chirac se réserve le droit d'apporter, au plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié et/ou complété, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

REGULARISATION DES OFFRES

Aucune négociation n'est prévue dans le cadre du présent accord-cadre. Des irrégularités mineures dans l'offre d'un candidat n'entraîneront pas automatiquement son exclusion. La régularisation des seules offres irrégulières, c'est-à-dire ne respectant pas les exigences formulées dans les documents de la consultation, pourra être demandée aux candidats entre la remise des candidatures et des offres et le choix du titulaire. La régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles d'une offre, et ne concerne pas les offres inappropriées, inacceptables ou anormalement basses.

CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

Pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, le pouvoir adjudicateur se fondera sur les critères d'attribution pondérés de la façon suivante :

- CRITÈRE n°1 : Prix (noté sur 60 points/100), divisé en trois sous-critères :
- Sous-critère 1 (30 points) : La part forfaitaire, notée sur le prix global et forfaitaire ;
- Sous-critère 2 (25 points) : Les honoraires du candidat, notés sur la base d'une commande-type ;
- Sous-critère 3 (5 points) : Les prestations de back-office, notées sur la base d'une commande-type.
- CRITÈRE n°2 : Valeur technique appréciée à l'aide du mémoire technique désigné ci-dessus (notée sur 40 points/100),

et divisée en quatre sous-critères :

- Sous-critère 1 (20 points) : Recommandation stratégique précise pour une campagne publicitaire institutionnelle valorisant l'image du musée, hors programmation et une campagne publicitaire relative à une exposition précise. La recommandation stratégique du candidat s'accompagnera d'un planning technique et d'une recommandation de partenariats média associés.
- Sous-critère 2 (10 points) : Méthodologie proposée pour l'exécution des prestations et pour l'analyse de résultats. Le candidat expliquera également ses process en cas de mise en place d'un plan de communication en urgence ou d'annulation et/ou modification d'une campagne en dernière minute ;

- Sous-critère 3 (10 points) : Qualité de l'équipe dédiée à l'exécution des prestations et outils de suivi. Le candidat fera une description détaillée de la composition de l'équipe dédiée à l'exécution des prestations de l'accord-cadre ainsi qu'une présentation de ses outils de suivi et pilotage.
Le détail des critères est consultable au règlement de la consultation. La somme des notes financière et technique par candidat donne un total sur 100 points. L'offre qui bénéficiera de la note la plus élevée sera retenue.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de paris, 7, rue de jouy, F - 75181 Paris cedex 4, Tél : +33 144594400, courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr, Fax : +33 144594646

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction de recours

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Greffe du tribunal administratif de paris, 7, rue de jouy, F - 75181 Paris cedex 4, Tél : +33 144594400, courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr, Fax : +33 144594646

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 06 décembre 2019

DONNÉES NON PUBLIABLES À DESTINATION DES SUPPORTS DE DIFFUSION

Référence de l'annonce dans le module de publication : **3472324**

SUPPORTS DE PUBLICATION CHOISIS POUR CETTE ANNONCE

Votre annonce sera publiée comme suit :

BOAMP Publication intégrale

Département : 75 - Paris

JOUE Publication intégrale

Département : 75 - Paris

DONNÉES DE FACTURATION

Libellé de la facture :

Service facturier 222, rue de l'Université
75007 - Paris

Adresse d'expédition :

-